

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

CHLORILONG ULTIMATE 7 C.2
414860

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Conditions d'utilisation recommandées

Produit désinfectant/oxydant pour le traitement des eaux de piscines

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur

BAYROL France SAS
Chemin des hirondelles, BP 52, F-69572 Dardilly Cedex
Téléphone +33 (0)4 72 53 23 87
E-Mail bayrol@bayrol.fr
Internet www.bayrol.fr

Service des renseignements

E-mail (personne compétente):
ASchwarzenboeck@bayrol.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

FR: N° ORFILA (INRS), Téléphone +33 (0)1 45 42 59 59; BE:
Centre Antipoison +32 70 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et
catégories des risques

Consignes en
cas de danger

Méthode de classification

Acute Tox. 4

Eye Dam. 1

H318

STOT SE 3

H335

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

H410

Consignes en cas de danger

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS05



GHS07



GHS09

Mot signal

Danger

Consignes en cas de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Consignes de sécurité

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P311	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

Sulfate d'aluminium de 14 hydraté, symclosène

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH206 Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

2.3. Autres dangers

La préparation contient une substance CMR à une concentration juste en-dessous de la limite soumise au marquage.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants
3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges
Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[%]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/ GHS]
87-90-1	201-782-8	symclosène	84,5	Ox. Sol. 2, H272 / Acute Tox. 4, H302 / Eye Irrit. 2, H319 / STOT SE 3, H335 / Aquatic Acute 1, H400 / Aquatic Chronic 1, H410
10043-35-3	233-139-2	acide borique	4,9	Repr. 1B, H360FD
16828-12-9	233-135-0	Sulfate d'aluminium de 14 hydraté	< 10	Eye Dam. 1, H318

REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
10043-35-3	acide borique	01-2119486683-25-XXXX
16828-12-9	Sulfate d'aluminium de 14 hydraté	01-2119531538-36-XXXX

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après quelques heures; une surveillance médicale d'au moins 48 heures est donc indispensable.

Protéger les secouristes.

Après inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

Conduire chez le médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Assurer un traitement médical.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Appeler immédiatement le médecin.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Remarques s'adressant au médecin / dangers éventuels

Peut irriter le système respiratoire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarques s'adressant au médecin / traitement

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

beaucoup d'eau

dioxyde de carbone

sable

Moyens d'extinction inappropriés

peu d'eau

mousse

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Trichlorure d'azote

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

Oxyde d'azote (NOx)

Oxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone

Chlore (Cl₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Porter un vêtement complet de protection.

Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.
Eviter la formation de poussières.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.
En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination.

Remarques complémentaires

Neutraliser le chlore actif par des produits adéquats (sulfite, thiosulfate ou peroxyde d'hydrogène).

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7
Evacuation: voir paragraphe 13
Protection individuelle: voir paragraphe 8
Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Eviter d'inspirer la poussière.

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.
Conserver à l'écart des aliments et boissons.
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.
Tenir à l'écart des acides, des agents de réduction et des substances organiques (ex. bois, papier, matières grasses).
Eviter que l'eau ne se trouve en quantité insuffisante.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

Stockage: au frais et au sec.

Stabilité au stockage

Durée de stockage: 5 ans.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées

Voir paragraphe 1.2

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

en présence de poussières, porter un masque anti-poussières fin

Protection des mains

gants résistant aux produits chimiques

Matériaux appropriés (recommandé : index de protection 6, temps de perméation > 480 minutes selon la norme EN 374)

Caoutchouc nitrile (NBR) - épaisseur de couche : 0,4 mm

Caoutchouc butyle (butyle) - épaisseur de couche : 0,7 mm

Observer les modes d'emploi des fabricants respectifs à cause de la grande diversité des types

Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect

comprimés

Couleur

blanc

Odeur

éger de chlore

Seuil olfactif

non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	2,8	20 °C	10 g/l		
Température d'ébullition/ plage d'ébullition	non déterminé				
Température de décomposition	240 - 250 °C				
Point d'éclair	non déterminé				
Vitesse d'évaporation	non déterminé				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Inflammation (à l'état solide)	non déterminé				
Inflammation (à l'état gazeux)	non déterminé				
Température d'inflammation	non déterminé				
Température d'auto-inflammation	non déterminé				
Limite inférieure d'explosibilité	non déterminé				
Limite supérieure d'explosibilité	non déterminé				
Pression de vapeur	non déterminé				
Densité relative	1,6 g/cm ³				
Densité de vapeur	non déterminé				
Solubilité dans l'eau	17,5 g/l	25 °C			
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	non déterminé				
Viscosité	non déterminé				
Propriétés comburantes					
Aucune information disponible.					
Propriétés explosives					
Aucune information disponible.					
9.2. Autres informations					
Aucune information disponible.					

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

10.2. Stabilité chimique

Température de décomposition:
 240°C - 250°C

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le contact avec les alcalis libère des gaz toxiques.

10.4. Conditions à éviter

Réagit au contact des substances combustibles.

Réagit au contact des acides.

Réagit au contact des graisses et des huiles.

Réagit au contact des impuretés.

Réagit au contact des substances organiques.

10.5. Matières incompatibles

Substances à éviter

Huile

Acide

10.6. Produits de décomposition dangereux

Trichlorure d'azote

oxydes d'azote (NOx)

chlorure d'hydrogène (HCl)

chlore

Informations diverses

Peut provoquer des taches sur les textiles, liner, peinture, etc. Le chlore gazeux décompose beaucoup de matériaux et corrode les parties métalliques.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Haute toxicité/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	580 mg/kg	rat		Données se rapportant au composant principal
DL50 aiguë par contact avec la peau	> 2000 mg/kg	lapin		
Irritation des yeux	Irritant.			

Toxicité subaiguë - Cancérigène

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Mutagène				Aucune donnée disponible
Tératogène				Aucune donnée disponible
Cancérigène				Aucune donnée disponible

Constatations empiriques

Irrite les organes de la respiration

le produit est irritant pour les muqueuses

Remarques générales

Le produit n'a pas été testé. Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires

SECTION 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité
Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Poisson	CL 50 < 1 mg/l (96 h)	Lepomis macrochirus		
Daphnie	CE 50 < 1 g/m3 (48 h)			

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs
Remarques générales

Eviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration.

! SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets	Nom du déchet
16 05 09	produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08

! Recommandations relatives au produit

Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Eliminer comme déchet dangereux.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Produit de nettoyage recommandé

eau

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	3077	3077	3077

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (symclosène)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (symclosene)	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (symclosene)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Oui	Oui	Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

Étiquette de danger 9

code de restriction en tunnel -

Code de classification M7

Transport maritime IMDG

MARINE POLLUTANT

! SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Autorisations
! Autres réglementations (UE)

Règlement (UE) 1272/2008 (CLP), Règlement (UE) 1907/2006 (REACH), Décision 2000/532/EG (liste de déchets)

Règlement (UE) 528/2012 (BPR)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Voir fiche technique du produit.

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 4.7

Source des principales informations

Résultats des analyses du laboratoire de Bayrol Munich

Renseignements puisés dans différents manuels techniques

Études toxicologiques NIOSH-Tox
Selon les législations en vigueur

- H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H360FD Peut nuire à la fertilité ou au fœtus (indiquer l'effet spécifique s'il est connu) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger).
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.